

Commune de **GRANDVILLARS**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre deux-mille vingt-deux à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal de la commune de *GRANDVILLARS* s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du vingt-quatre août deux mille vingt-deux, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AIT TALEB, Adjoints ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absents excusés :

Absents excusés ayant
donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25 août 2022

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mme Lise OLEI, Sophie GUYON.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RERAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour de la séance :

1. DM n°2 Budget commune
2. Avancement de grade : création d'un poste d'agent de maîtrise
3. Avancement de grade : création des postes correspondants
4. Signature d'un parcours emploi compétences
5. Cession immobilière
6. Grandvillars Tonic Form : reprise de l'activité par la commune
7. Signature d'un contrat d'apprentissage
8. Demande de subvention au titre du FIPDR 2022 pour l'installation d'un système de vidéosurveillance au cimetière de la Montagne
9. Adhésion à BFC Promotion Habitat
10. Adhésion au groupement de commande du Département pour la signalisation verticale, permanente et temporaire
11. Renouvellement de l'agrément pour l'accueil des services civiques
12. Bois : Coupe d'exploitation exercice 2022-23
13. Bois exercice 2022/2023 : Choix du bûcheron
14. Bois : rémunération des travaux de bucheronnage et de débardage exercice 2022/2023
15. Bois : Mode de vente des grumes
16. Bois : Tarifs pour l'affouage exercice 2022-23
17. Subvention à Tonic Form
18. Subvention à l'association des coureurs de l'Allaine
19. Demande de subvention pour un concours équestre

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 07/09/2022

Reçu en préfecture le 07/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090109-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____1^{er} septembre 2022_____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Adjoint ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RÉRAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

ADHESION A BFC PROMOTION
HABITAT

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 05/0/2022
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 24/08/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25/08/2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLE, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RÉRAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

BFC PROMOTION HABITAT réalise des opérations en **accession abordable** (habitats collectifs, individuels, aménagement de lotissements et opérations de location-accession « **PSLA** ») répondant à la volonté partagée de l'Etat et des communes afin de permettre à tout foyer de devenir propriétaire de son logement.

Cette production de biens neufs diversifiés à la demande de Dijon Métropole et de la nouvelle région BOURGOGNE-FRANCHE COMTE augmente en volume depuis 2017 avec plus de 100 produits livrés par an.

Pour la décennie 2020-2030 qui s'ouvre, **BFC PROMOTION HABITAT** a donc le souhait de se développer sur l'ensemble de cette nouvelle région. L'aventure commence par LE TERRITOIRE DE BELFORT (90) et plus exactement par la commune de GRANDVILLARS dont la résidence [LE DOMAINE KLEBER](#) regroupe 7 maisons de ville et 17 logements en copropriété.

Des communes dynamiques sont présentes dans cette grande région et ont le désir de proposer à leurs habitants des constructions neuves, c'est pourquoi **BFC PROMOTION HABITAT** souhaite construire et commercialiser des biens dans des localités dont la demande est croissante.

BFC PROMOTION HABITAT élargit alors son domaine d'intervention sur des communes en milieu rural afin de satisfaire la primo-accession ainsi que les demandes spécifiques des collectivités locales. **BFC** est donc présent dans des bourgs, dont Grandvillars qui souhaitent offrir à leurs habitants (qu'ils soient

primo-accédants ou non) des logements d'un excellent rapport qualité-prix. En effet, certains programmes ou logements bénéficient d'une **TVA réduite (5.50 %)** mais dans tous les cas, en tant que coopérative, un plafond de prix sur chaque opération dont les logements sont vendus au taux normal de TVA est respecté.

Les prestations proposées en termes de performances énergétiques permettent de faire bénéficier du **PRET A TAUX ZERO** aux acquéreurs primo-accédants. Les architectures sont donc diversifiées et respectent les souhaits des communes qui désirent des constructions s'adaptant à l'environnement immédiat.

Dans ce cadre, et eu égard aux projets de la commune liés à l'habitat, le Maire propose au conseil municipal :

- Habitat
- Une adhésion à la société coopérative d'intérêt collectif BFC Promotion
 - Une souscription de 10 parts sociales à hauteur de 15,25 € la part
 - De désigner un représentant de la commune de Grandvillars au conseil d'administration

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- D'adhérer à la société BFC Promotion Habitat
- De souscrire 10 parts sociales à 15,25 euros la part
- De désigner Monsieur Christian Rayot pour représenter la commune de Grandvillars au conseil d'administration
- De désigner Monsieur Jean LOCATLLI en tant que suppléant pour représenter la commune de Grandvillars au conseil d'administration.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090110-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____1^{er} septembre 2022_____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Adjoint ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RÉRAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

ADHESION AU GROUPEMENT DE
COMMANDE DU DEPARTEMENT-
SIGNALISATION

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 05/0/2022
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite le 24/08/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25/08/2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLE, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RÉRAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

De par le volume de sa commande le Département bénéficie de tarifs avantageux pour l'achat de certaines fournitures routières. C'est donc dans l'optique de faire réaliser des économies substantielles aux communes que le Département a souhaité organiser des groupements de commandes à l'occasion du renouvellement de ses marchés pluriannuels de fournitures.

C'est ainsi que le Département et 75 communes du Territoire de Belfort ont conclu en 2019 un accord-cadre portant sur la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale, permanente et temporaire avec la société Lacroix.

Cet accord-cadre, qui a été reconduits trois fois par périodes successives d'un an, prendra fin le 31 décembre 2022.

Devant cette échéance, et compte tenu de l'intérêt financier de ce groupement de commande, le Département souhaite organiser un nouveau groupement de commandes concernant ces produits.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de donner un avis favorable à l'adhésion au prochain groupement de commande organisé par le Département pour la fourniture et la livraison de produits de signalisation verticale, permanente et temporaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090110-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090113-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____1^{er} septembre 2022_____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Adjoint ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RÉRAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE
COUPE ET DE DEBARDAGE EN
FORET - EXERCICE 2022/2023

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 05/0/2022
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite le 24/08/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25/08/2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLE, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RÉRAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de la Commission « FORETS-ENVIRONNEMENT-EAU-DEVELOPPEMENT DURABLE », le Conseil Municipal décide que les travaux de coupe et de débardage en forêt seront exécutés de la façon suivante :

Bûcheronnage (grumes) :

- ❖ Parcelles n°1.ja, 13, 16.ja et 17.ja : Sarl BRUN (à ALTENACH -68-)

Débardage (grumes) :

- ❖ Parcelles n°1.ja, 13, 16.ja et 17.ja : Sarl BRUN (à ALTENACH- 68-)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090113-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090103-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____1^{er} septembre 2022_____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Adjointes ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RÉRAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

AVANCEMENTS DE GRADE -
CREATION DES POSTES
CORRESPONDANTS

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 05/0/2022
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite le 24/08/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25/08/2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLE, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RÉRAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le conseil municipal décide de créer à compter du 1^{er} octobre 2022 les postes suivants :

- Agent de maîtrise principal
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

Le conseil municipal décide de supprimer à compter du 1^{er} octobre 2022 les postes suivants :

- Agent de maîtrise
- Rédacteur
- Assistant d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- La création et la suppression des postes correspondant aux avancements.
- de modifier le tableau des emplois en conséquence des créations et suppressions précédemment listés.
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget 2022, chapitre 012, article 6411.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090102-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____1^{er} septembre 2022_____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Adjoint ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RÉRAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

AVANCEMENTS DE GRADE –
CREATION D'UN POSTE
D'AGENT DE MAITRISE

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 05/0/2022
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite le 24/08/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25/08/2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLE, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RÉRAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'une promotion interne,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- La création à compter du 1^{er} octobre 2022 d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise, à raison de 35 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'agent de maîtrise du service technique.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090102-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090120-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____1^{er} septembre 2022_____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Adjoint ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RÉRAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

AVENANT N°4 A LA
CONVENTION MARPA

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 05/0/2022
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite le 24/08/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25/08/2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RÉRAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire rappelle que le loyer actuel versé par l'association « les Rives de l'Allaine » pour les locaux de la MARPA s'élève à 114 000 € par an (12x 9 500 €).

Depuis la crise sanitaire liée au Covid, la MARPA a perdu plusieurs résidents et la structure, depuis cette période éprouve des difficultés à trouver de nouveaux résidents.

Ces difficultés sont liées au nombre de décès dans les EPHAD depuis le début de l'année 2020 et à la perte de confiance certaine des personnes ciblées pour faire le pas dans une résidence pour personnes âgées.

Afin de soutenir financièrement la structure, le Maire propose :

- De suspendre le loyer de la MARPA au titre des mois d'août 2022, septembre 2022, octobre 2022, novembre 2022 et décembre 2022.
- De signer un avenant n°4 actant cette suspension.

Le Conseil Municipal, décide à la majorité des membres présents (quatre abstentions) :

- De suspendre le loyer de la MARPA au titre des mois d'août 2022, septembre 2022, octobre 2022, novembre 2022 et décembre 2022.
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°4 pour acter cette disposition.

Madame Céline HAMADI n'a pas pris part, ni au débat, ni au vote de cette délibération

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090120-DE

Madame Virginie Cottet n'a pas pris part, ni au débat, ni au vote de cette délibération

Monsieur Christian Rayot n'a pas pris part, ni au débat, ni au vote de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090105-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____1^{er} septembre 2022_____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Adjoint ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RÉRAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

CESSION IMMOBILIERE

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 05/0/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 24/08/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25/08/2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLE, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RÉRAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2241-1 et suivants,

Vu l'estimation des domaines du 3 juin 2022,

Considérant que la commune est propriétaire d'un terrain bâti situé sur la parcelle AI n°208,

Considérant la demande formulée par la SCI SUD PATRIMOINE pour se porter acquéreur de cet immeuble,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De céder le terrain bâti cadastré section AI n°208 d'une contenance de 1 815 m² à la SCI SUD PATRIMOINE moyennant le prix de 400 000 euros.
- De réaliser cette vente en la forme d'un acte notarié et d'en confier la rédaction à Maître Guichard, notaire à Delle (90100)
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier adjoint à signer cet acte dans les conditions ainsi décrites et de mettre à la charge de l'acquéreur tous les frais et honoraires qui en découlent.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090105-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090115-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____1^{er} septembre 2022_____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Adjoint ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RÉRAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**CHOIX DE LA VENTE DE
GRUMES ISSUES DE COUPE
D'EXPLOITATION 2022/2023 -
PARCELLES 1ja et 16ja**

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 05/0/2022
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite le 24/08/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25/08/2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLE, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RÉRAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il incombe à la collectivité de choisir le mode de vente des grumes issues des coupes d'exploitation 2022/2023, parcelles 1ja et 16ja.

Sur proposition de la commission Forêts – Environnement – Eau – Développement Durable, le Conseil Municipal :

• opte pour la vente par contrats d'approvisionnement des grumes issues des coupes d'exploitation 2022/2023, parcelle 1ja et 16ja.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090101-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ___1^{er} septembre 2022_____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Adjoint ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RÉRAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET COMMUNE**

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 05/0/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 24/08/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25/08/2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLE, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RÉRAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, la décision modificative n°1 comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	531,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	531,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	23 123,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	23 123,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74718 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 654,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 654,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	23 654,00 €	0,00 €	23 654,00 €

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090101-DE

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 123,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section defonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 123,00 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
R-1328 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 300,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 300,00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184 : Mobilier	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	57 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	13 770,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	13 770,00 €	0,00 €	0,00 €
D-261 : Titres de participation	0,00 €	153,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	153,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	71 423,00 €	0,00 €	71 423,00 €
Total Général		95 077,00 €		95 077,00 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090119B-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____1^{er} septembre 2022_____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Adjoint ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RÉRAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

DEMANDE DE SUBVENTION
POUR UN CONCOURS EQUESTRE

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 05/0/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/08/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25/08/2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLE, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RÉRAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu la demande de subvention relative à un concours équestre,

Le conseil municipal DECIDE :

- De verser une subvention de 500 euros (cinq cent euros) à Madame LARBI Sarah domiciliée 1 rue de la Combatte à Grandvillars dans le cadre des épreuves internationales Amateur 2 du Championnat de France dans le domaine de l'Équitation.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090112-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____1^{er} septembre 2022_____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Adjoint ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RÉRAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

DEVIS D'ASSISTANCE BOIS
FACONNES POUR L'EXERCICE
2022/2023

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 05/0/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/08/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25/08/2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLE, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RÉRAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire présente et commente au Conseil Municipal le devis d'assistance bois façonnés pour l'exercice 2022/2023,

Le Conseil Municipal réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian RAYOT, Maire :

- accepte le devis d'assistance des bois façonnés pour la campagne 2022-2023 qui s'élève à 1 987,50 € H.T. soit **2 385,00 € T.T.C.**

- autorise le Maire à signer le devis.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV20220901121-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____1^{er} septembre 2022_____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Adjoint ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RÉRAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

EXERCICE DU DROIT DE
PREEMPTION

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 05/0/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/08/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25/08/2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RÉRAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose la situation de la maison sis au 15 rue du Lieutenant Rusconi à Grandvillars inoccupée depuis 3 ans et dans un état très dégradé.

Cette maison est située sur la parcelle AB36 d'une contenance de 10 ares 21. Elle jouxte la parcelle AB414 et AB35 faisant l'objet d'un arrêté d'utilité publique, arrêté préfectoral du 24 février 2022.

Dans cet arrêté, la commune de Grandvillars voit reconnaître l'utilité publique des projets de réalisation d'un groupe scolaire-périscolaire et d'un quartier d'habitat.

Considérant son emplacement et de sa proximité immédiate du projet de quartier d'habitat, qui permettrait de disposer d'un ensemble complet et cohérent pour la réalisation de ce projet,

Le Maire propose d'exercer le droit de préemption sur la parcelle AB36.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à exercer le droit de préemption sur la parcelle AB36 d'une contenance de 10,21 ares et comprenant une maison d'habitation.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV20220901121-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090116-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____1^{er} septembre 2022_____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Adjoint ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RÉRAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**PRIX DU BOIS AUX
AFFOUAGISTES – EXERCICE
2022/2023**

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 05/0/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/08/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25/08/2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLE, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RÉRAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Afin de pallier les accidents qui peuvent survenir lors de l'abattage d'arbres par les affouagistes, la Commission « FORETS-ENVIRONNEMENT-EAU-DEVELOPPEMENT DURABLE » propose de faire exécuter ce travail par une entreprise qualifiée.

Suite à cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De maintenir le prix du stère de bois de chauffage vendu aux affouagistes, toutes essences confondues à **11 € TTC** le stère,
- De vendre à **8 € TTC** le stère de bois de chauffage, toutes essences confondues et se trouvant dans les parcelles présentant des difficultés,
- De faire abattre les arbres les plus gros par la Commune,
- De désigner 4 garants : François ENDERLIN, Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Gabriel KUENY.
- D'exiger des affouagistes le port de l'équipement de sécurité, à savoir :
 - Chaussures de sécurité,
 - Pantalon spécial bûcheron,
 - Casque de sécurité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090116-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090114-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____1^{er} septembre 2022_____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Adjoint ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RÉRAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

REMUNERATION DES TRAVAUX
DE BUCHERONNAGE ET DE
DEBARDAGE EXERCICE
2022/2023

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 05/0/2022
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite le 24/08/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25/08/2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLE, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RÉRAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

❖ Sur proposition de la Commission « FORETS-ENVIRONNEMENT-EAU-DEVELOPPEMENT DURABLE », le Conseil Municipal décide de fixer les montants suivants :

❖ ENTREPRISE : SARL BRUN

BUCHERONNAGE	DEBARDAGE	ABATTAGE	CABLAGE	HEURES BUCHERON
13,00 € H.T./m ³	08,00 € H.T./m ³	13,00 € H.T./m ³	70 €,00 € H.T./heure	30,00 € H.T./heure

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090114-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090111-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____1^{er} septembre 2022_____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Adjoint ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RÉRAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

RENOUVELLEMENT DE
L'AGREMENT POUR L'ACCUEIL
DES SERVICES CIVIQUES

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 05/0/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/08/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25/08/2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLE, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RÉRAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5e échelon ou au delà bénéficient d'une majoration d'indemnité de 107,66 euros par mois.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'Aide au Logement.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 111,35 euros

par mois (montant au 1^{er} juillet 2022 pouvant évoluer en fonction des indices de référence)

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le Conseil Municipal

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2019,

DECIDE

Article 1 : de conserver le dispositif du service civique au sein de la collectivité mis en place à compter du 1^{er} juin 2019.

Article 2 : d'autoriser le Maire à demander le renouvellement de l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Article 4 : d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 111,35 euros par mois (montant au 1^{er} juillet 2022 pouvant évoluer en fonction des indices de référence), pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090104-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ___1^{er} septembre 2022_____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Adjoint ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RÉRAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

SIGNATURE D'UN PARCOURS
EMPLOI COMPETENCES

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 05/0/2022
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 24/08/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25/08/2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLE, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RÉRAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu les besoins en effectif liés aux activités du service jeunesse, le Maire propose de recruter un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) comme suit :

Un contrat de 20 heures hebdomadaires à compter du mois de septembre 2022 pour une durée de onze mois renouvelables.

Le conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- Autoriser le Maire à signer un PEC de 20 heures hebdomadaires à compter du mois de septembre 2022 pour une durée de onze mois renouvelables.
- Entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090118B-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____1^{er} septembre 2022_____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Adjoint ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RÉRAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

SUBVENTION A L'ASSOCIATION
LES COUREURS DE L'ALLAINE

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 05/0/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/08/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25/08/2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLE, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RÉRAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu la demande de subvention de l'association les Coureurs de l'Allaine,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE

- De verser une subvention de fonctionnement à l'association Les coureurs de l'Allaine pour un montant de **3 000 euros (trois mille euros)**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090117B-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____1^{er} septembre 2022_____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Adjoint ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RÉRAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

SUBVENTION A L'ASSOCIATION
TONIC FORM

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 05/0/2022 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24/08/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25/08/2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLE, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RÉRAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE

- De verser une subvention **d'un montant de 20 000 euros (vingt mille euros)** à l'association TONIC FORM

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090108-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____1^{er} septembre 2022_____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt deux, le premier septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Adjoint ; Yves CARPENTIER, Christophe REGNAULT, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Virginie COTTET, Claudia RÉRAT, Adjointes ; Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Michèle MENDES, Sophie RICHERT, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VIDEOSURVEILLANCE AU
CIMETIERE DE LA MONTAGNE-
DEMANDE DE SUBVENTION AU
TITRE DU FIPDR

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 05/0/2022
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite le 24/08/2022

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Anissa BRIKH	Mme Catherine CREPIN	25/08/2022
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLE, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Claudia RÉRAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Afin d'améliorer la prévention des atteintes aux biens et la protection des équipements publics au sein du cimetière de la Montagne, le Maire propose l'installation d'un système de vidéosurveillance.

Le système comporte 2 caméras, visant l'entrée et l'intérieur du cimetière et l'intérieur du cimetière. Le matériel et son fonctionnement seront conformes à la réglementation et feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de l'Etat.

Par ailleurs, la commune souhaite solliciter une subvention au titre du FIPDR 2022 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation). Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 6025,70 € HT. Le montant sollicité pour la subvention est de 50% soit 3 013,70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à procéder à la mise en place de caméras de vidéosurveillance dans le Cimetière de la Montagne.
- Autorise le Maire à solliciter une aide au titre du FIPDR
- Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 090-219000536-20220901-GRV2022090108-DE